



ANNEXE COMPTABLE

2017-2019

Cette annexe porte sur la période courant du 27/07/2017 au 31/12/2019.

Les ressources annuelles de l'association augmentent sur la période. Les cotisations des membres sont la principale source de revenus d'European DataLab : ils s'élèvent à 50 euros en 2019, soit une augmentation de 67% par rapport à 2017. Les dons sont la deuxième source de revenus de l'association. Ils ont fortement augmenté entre 2017 et 2018 en passant de 14 à 40 euros. Aucun don n'a été constaté en 2019.

À l'exception de 2017, les dépenses correspondent uniquement aux frais liés à l'hébergement du site internet. Entre 2018 et 2019, ce poste de dépense a progressé de 11% suite au passage à un hébergement supérieur afin d'améliorer les performances du site internet. En 2017, le poste de dépense "autres impôts" représente le paiement de l'enregistrement de l'association auprès de la préfecture.

Le résultat sur la période écoulée est resté positif, il atteint 55€ au 31/12/2018 puis 11€ au 31/12/2019. L'ensemble de ces résultats a été affecté en fonds associatifs qui atteignent ainsi 66€ au 31 décembre 2019.

Aucune provision pour risque n'a, à ce jour, été faite. L'association n'est exposée à aucun risque RH, pénal ou judiciaire.

Les comptes sont arrêtés selon les principes comptables applicables en France.

COMPTE DE RESULTAT

Charges (€)	2019	2018	2017	Produits (€)	2019	2018	2017
Frais licence internet	39	35	0	Cotisations	50	50	30
Autres impôts	0	0	44	Dons	0	40	14
Total charges d'exploitation	39	35	44	Total produits d'exploitation	50	90	44
Résultat d'exploitation positif	11	55	0	Résultat d'exploitation négatif	0	0	0
Charges financières	0	0	0	Produits financiers	0	0	0
Total charges	50	90	44	Total ressources	50	90	44

L'association European DataLab ne possède aucune dette ou immobilisation. European DataLab ne possède pas de compte en banque au 31/12/2019. L'ensemble des liquidités du fact tank est donc conservé dans la caisse de l'association. Le montant disponible en trésorerie en fin d'année correspond au comptage de la caisse de l'association. C'est la trésorière de l'association qui est responsable de cette caisse.

BILAN

Actif (€)	2019	2018	2017	Passif (€)	2019	2018	2017
Immobilisation	0	0	0	Fonds associatif	66	55	0
Stocks	0	0	0	<i>dont - report à nouveau</i>	55	0	0
Créances à court terme	0	0	0	<i>dont - résultat de l'exercice</i>	11	55	0
Créances à long terme	0	0	0	Dettes à court terme	0	0	0
Trésorerie	66	55	0	Dettes à long terme	0	0	0
Total actif	66	55	0	Total passif	66	55	0

Notre statut d'association loi 1901 dont la principale source de revenus est la générosité du public, nous impose de rendre compte sur l'utilisation de ces fonds. La totalité des fonds collectés auprès du grand public est utilisée pour la réalisation des missions sociales de l'association. L'année 2017 est une année d'exception qui ne peut être prise en compte pour cette analyse, car elle marque la création d'European DataLab.

COMPTE D'EMPLOI RESSOURCES

Emplois (€)	2019	2018	2017	Ressources (€)	2019	2018	2017
Missions sociales	39	35	0	Ressources issues de la générosité du public			
Frais de communication	0	0	0	Contributions volontaires non affectées	50	90	44
Frais de fonctionnement	0	0	44	Contributions volontaires affectées	0	0	0
				Subventions publiques	0	0	0
Total des emplois utilisés	39	35	44	Total des ressources utilisées	50	90	44
Résultat positif	11	55	0	Résultat négatif	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0	Ressources exceptionnelles	0	0	0
Total des emplois inscrit au compte de résultat	50	90	44	Total des ressources inscrites au compte de résultat	50	90	44

Conflits d'intérêts et rémunération des dirigeants

Les membres du CA n'ont eu aucun conflit d'intérêts avec les prestataires et partenaires d'European DataLab sur la période étudiée. Par ailleurs, les membres du CA sont bénévoles et ils n'ont donc reçu aucune rémunération.

Sur la période écoulée, le président a perçu le remboursement de note de frais, car le prélèvement correspondant à l'hébergement du site internet est réalisé sur son compte personnel. Le montant total des notes de frais du Président s'élève à 34,69€ en 2018 et à 39,29€ en 2019.